

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2024

#### A 19H30

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mme Bernadette BERGER, MM Sylvain FERREUX, Jérôme POCHERON, Fabrice BON, Mmes Catherine CARTIER, Clarisse MELSION, MM Yves BATAILLARD, Ludovic GAUTHIER, Jean-Marc RENARD

Absent(e)s excusé(e)s : Mme LIMBARDET Anne pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M. RUBACHA Laurent pouvoir à M. POCHERON Jérôme

Secrétaire de séance : Mme BERGER Bernadette

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 29 mai 2024.

Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- *Décision modificative budgétaire n° 1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association la Gaule Izeuroise*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

#### **1 – Décision modificative budgétaire n° 1 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Gaule Izeuroise »**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle du président de l'association « La Gaule Izeuroise ».

Des filets pare-ballons doivent être installés entre le city-stade nouvellement construit et l'étang. Cet aménagement doit être réalisé pour des raisons de sécurité et de responsabilité mais également de respect par rapport aux plantations effectuées par l'association.

Le coût de cette installation s'élève à environ 200 € hors pose.

L'association propose de réaliser elle-même la pose.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 200 € à l'association, couvrant la totalité des achats des matériaux nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « la Gaule Izeuroise ».

A cette fin, le crédit correspondant sera prévu et inscrit au budget par décision modificative à l'article 65748.

## 2 – Informations du maire

- Fermeture des établissements scolaires dans le cadre du passage du Tour de France :  
Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté n° 1042 daté du 26 juin 2024, pris par M. Franck ROBINE, préfet de la Côte d'Or. Cet arrêté stipule que l'établissement scolaire d'Izeure sera fermé toute la journée du 04 juillet 2024. Il n'y aura ni transport scolaire ni service périscolaire.
- Attribution d'une subvention au titre du programme « Voirie communale » :  
Dans le cadre de la réfection de 93 ml de trottoirs rue d'Amont à IZEURE, la commission permanente du Conseil Départemental de la Côte d'Or a décidé d'accorder à notre commune une subvention d'un montant de 7 828.50 € représentant 50 % du montant des travaux.
- SINOTIV'EAU :  
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SINOTIV'EAU concernant le développement de l'urbanisme sur notre commune ainsi que des ressources en eau.  
Ce courrier est consultable en mairie.
- Lotissement « La Cure » :  
Monsieur le Maire indique qu'il a participé à une réunion de reprise de travaux de finitions du lotissement « La Cure » rue d'Amont le 19 juin 2024. Les travaux ont repris depuis.
- Courrier de M. Michel JUÉ :  
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu et signé de M. Michel JUÉ, habitant d'Izeure et concernant la sécurité et le respect du code de la route à Izeure.  
Monsieur le Maire indique qu'il donne totalement raison à cet administré mais explique également, comme il ne cesse de le faire, qu'il est très limité par ses pouvoirs de maire, puisque notre commune est traversée par 4 départementales donc hors compétences. La municipalité ne cesse de travailler sur ce dossier et espère avoir des solutions à apporter d'ici la fin du mandat si celles-ci sont bien sûr approuvées par le Département.  
Il est également demandé régulièrement à la gendarmerie de Genlis d'intervenir avec un radar mobile, ce qui est réalisé assez régulièrement.
- Consignes Tour de France :  
La commune est chargée de fermer par des barrières les voies communales accédant à la place et à la rue de Tarsul. Celles-ci devront être positionnées dès 10h00. Jean-Marc RENARD, Fabrice BON et Jérôme POCHERON se portent volontaires pour leur installation.
- Elections législatives :  
Les tableaux de permanences sont établis pour les 2 tours  
Le bureau de vote sera mis en place samedi.
- Parc Aubert :  
Monsieur le Maire propose l'ouverture du parc Aubert au public à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet.  
Ouverture le matin à 08h00 (par Bernard)  
Fermeture le soir à 18h00 (par Clarisse ou autres selon disponibilité)  
L'information sera relayée par Panneau Pocket et Facebook.  
Il est remis une clé à chaque conseiller.

- Réception de remerciements :  
Afin de remercier toutes les associations et les acteurs ayant participé aux préparatifs et décorations du village pour le Tour de France, un apéritif sera organisé le 10 juillet à 18h30 au parc.
- Inauguration du city-stade :  
Elle aura lieu le 7 septembre 2024, à 10h30 au city-stade.

### **3 – Questions diverses :**

Fabrice BON :

- Un gobelet souvenir du Tour de France sera offert aux enfants des écoles, aux enseignantes, aux associations et bénévoles qui ont participé à la décoration du village

Bernadette BERGER :

- Tour de France : des drapeaux offerts par Département ont été distribués aux habitants de la rue d'Amont et de la rue de Tarsul. Le reste ainsi que des éventails (également offerts par le Département) seront distribués aux spectateurs le 4 juillet.
- Le repas des anciens est prévu pour le 16 ou le 23 novembre à la salle des fêtes.

Jean-Marc RENARD :

- A dû faire un rappel à l'ordre à des habitants ne respectant pas les horaires de tonte et faisant brûler sur leur terrain.

Clarisse MELSION :

- Le bulletin municipal est quasiment terminé et sera disponible aux environs du 15/07.

Jérôme POCHERON :

- L'entreprise ENSIO a été choisie pour les caméras pour un montant TTC de 53 000 €.  
L'installation se fera en 2 phases subventionnées en 2 fois (2025-2026) :
  - Phase 1 : Mairie-place : 1 caméra, Atelier : 1 caméra, Aire de jeux-école : 1 caméra soit TTC 24 330.00 €
  - Phase 2 : City-stade : 1 caméra soit TTC 28 670 €

Sylvain FERREUX informe le conseil municipal de sa démission pour le 8 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.